

<http://ugtg.org/spip.php?article1924>



Communiqué de l'UGTG relatif à la convocation de Jocelyn LEBORGNE devant la tribunal de Pointe-à-Pitre pour refus de mouvement ADN



Date de mise à disposition : dimanche 27 janvier 2013

- La Centrale UGTG -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



Le 31 janvier 2013, Jocelyn LEBORGNE, Secrétaire Général de l'UEC-UGTG (Union des Employés du Commerce) est convoqué devant le Tribunal Correctionnel de Pointe-à-Pitre pour avoir refusé de se soumettre à un prélèvement ADN.

Il s'agit, une fois de plus, de criminaliser l'action syndicale en faisant passer les syndicalistes **pou malfété** alors qu'ils se battent pour préserver leurs acquis de luttes notamment les congés payés, la retraite, la protection sociale, les conventions collectives, la dignité, le respect, un salaire décent, les libertés fondamentales et singulièrement le droit syndical.

L'Etat colonial **pwofitan** et ses alliés considèrent les Travailleurs et leurs Organisations comme de véritables dangers de nature à remettre en cause leur politique anti sociale. A ce titre, ils ont inventé une nouvelle arme : le prélèvement ADN.

Le F.N.A.E.G (**Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques**) était destiné, à l'origine, à l'identification des auteurs de crimes et délits sexuels commis sur des mineurs de moins de 15 ans. **Yo pafè ni yonn ni dé**, ils l'appliquent désormais aux syndicalistes.

NON, NON, SENDIKALIS PA KRIMINÈL.

José NAEJUS et Charly LENDO, Dirigeants de l'UGTG ont même été condamnés à 1000 euros d'amende pour avoir refusé de se soumettre à un prélèvement ADN, alors qu'ils ont été relaxés pour les faits pour lesquels ils avaient été convoqués.

L'UGTG dénonce cette loi liberticide et déclare son refus de tout prélèvement ADN, dont l'objectif est de classer les militants syndicaux comme criminels et de protéger les pwofitan car les délits d'abus de confiance, abus d'autorité publique, banqueroute ou favoritisme, abus de biens sociaux, corruption ou trafic d'influence, sont exclus du fichage ADN.

A terme, ces dérives conduiront au fichage généralisé de l'ensemble de la société au mépris des principes de

sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

NOU PA TCHOUYÉ, NOU PA VOLÉ, NOU PA VIYOLÉ PON MOUN

SENDIKALIS PA KRIMINÈL

P-À-P, LE 22/01/2013

KONSEY SENDIKAL UGTG